

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 25 février 2016 à 18h30.

Excusés : G. COURTOIS, M. HIROUX, M. MORY et M. DESMETTE

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Taxes et redevances

- a) Approbation par le Gouvernement wallon des règlements sur les centimes additionnels au précompte immobilier et sur la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques

Le Président informe le Conseil Communal sur le fait que le Gouvernement wallon a approuvé, le 8 décembre 2015, les règlements sur les centimes additionnels au précompte immobilier et sur la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques votés par le Conseil communal en séance du 29 octobre 2015.

Politique responsable : Bernard BAUWENS
Agent traitant : Magali EVRARD

- b) Autres règlements et redevances devenus exécutoires faute de décision : information

Le Président informe le Conseil Communal sur le fait que, vu l'absence de décision de l'autorité de tutelle dans le délai imparti conformément à l'article L3132-1 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation, les règlements-taxes et règlement-redevance suivants votés par le Conseil Communal du 29 octobre 2015 sont devenus exécutoires en date du 8 décembre 2015 :

- Taxe additionnelle sur les mâts, pylônes ou antennes ;
- Taxe communale directe de répartition sur les carrières et sablières ;
- Taxe sur la distribution gratuite de feuilles publicitaires non adressées ;
- Taxe sur la force motrice ;
- Redevance sur la délivrance de sacs poubelle ;
- Taxe sur l'enlèvement des immondices ;

Politique responsable : Bernard BAUWENS
Agent traitant : Magali EVRARD

- c) Règlement-redevance sur la délivrance de documents administratifs – modification

Ce point a été présenté en séance de commission finances-sports élargie à l'ensemble du Conseil le 23 février 2016. Il est proposé au Conseil de revoir les montants des redevances perçues dans le cadre de la délivrance de documents administratifs, à la hausse pour les exercices 2016 à 2019.

Les montants proposés ont été définis en s'inspirant des redevances perçues sur les communes avoisinantes qui comprennent à peu près le même nombre d'habitants.

Monsieur VINCENT estime les montants réclamés pour le certificat de bonne vie et mœurs et le livret de mariage excessifs mais comprend que ces redevances soient revues.

Monsieur VIVIER souligne une augmentation de plus de 60 % du service à la population (on passe de 303 € à 487 €). Même si cela correspond aux montants réclamés dans les communes avoisinantes, son groupe ne peut soutenir cette proposition.

Le Directeur Général précise que cette révision est nécessaire, certains documents n'ayant par ailleurs jamais fait l'objet d'une quelconque redevance. Cela va aussi dans le sens d'une responsabilisation du citoyen quant aux documents administratifs qu'il vient chercher à la Commune.

Le Conseil Communal, par 12 voix pour et 3 contre (groupe GO) approuve le projet de règlement-redevance pour les exercices 2016 à 2019.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Magali EVRARD

2. Finances communales

Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC financement alternatif d'investissements économiseurs d'énergie - Travaux de parachèvement de l'école communale de Calonne - UREBA

Dans le cadre des « Travaux de parachèvement » de l'école communale de Calonne, la Commune a répondu à l'appel à projets « UREBA exceptionnel » pour le financement de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique de bâtiments.

Une partie de notre dossier (isolation thermique et amélioration du système de chauffage) a été sélectionné et s'est vu octroyer une subvention de 95.770,37 € par le SPW.

En date du 13/11/2015, nous avons transmis le dossier de « Demande de liquidation de la subvention » au SPW.

Le 28/12/2015, un courrier nous informait que notre dossier était complet et qu'il était transmis au CRAC afin que les dispositions nécessaires à la mise à disposition de la subvention soient prises.

Cette mise à disposition prenant la forme d'une convention particulière, le 8/02/2016 le CRAC nous demande d'acter notre adhésion à « une Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC conclu dans le cadre du financement alternatif des investissements économiseurs d'énergie », condition préalable au versement du subside par la banque.

Le CRAC nous a transmis un projet de Convention qui doit faire l'objet d'une délibération du Conseil communal autorisant à conclure ladite Convention.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve cette convention.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agents traitants : Carine DUDANT/Mélanie VANDENBULCKE

3. Marchés publics

a) Délégation de compétences en matière de marchés publics - Entrée en vigueur du décret modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Suite à l'entrée en vigueur le 05 janvier 2016 du décret du 17 décembre 2015 modifiant le CDLD, le conseil communal peut selon certaines conditions, déléguer au collège communal les compétences suivantes en matière de marchés publics :

- le choix du mode de passation ;
- fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services.

Ainsi, dans le cas d'une commune de la taille d'Antoing, il est désormais possible de déléguer lesdites compétences pour :

- des dépenses relevant du budget extraordinaire dont le montant est inférieur à 15.000 € HTVA ;
- pour les dépenses relevant du budget ordinaire. A noter qu'une délégation au directeur général ou à un autre fonctionnaire est envisageable lorsque le montant est inférieur à 2.000€ HTVA.

L'intérêt principal de cette modification de législation est un gain de temps dans les procédures de passation de marchés publics.

A noter toutefois, qu'en cas de délégation de compétence du conseil communal, l'obligation d'information de ce dernier n'est pas applicable.

A l'analyse des articles budgétaires prévus au budget extraordinaire 2016, une délégation de compétence est envisageable pour les dossiers inférieurs à 18.150 € TVA Comprise.

Messieurs VINCENT et VIVIER s'étonnent de la hauteur des montants pouvant être délégués au Collège, estimant en outre que les Conseillers ne seraient plus informés des projets et décisions.

Le Directeur Général précise que ces montants sont fixés par Décret et sont donc de mise pour toutes les communes. A l'ordinaire, s'agissant d'une gestion journalière, il n'y a pas de montant fixé. Il ajoute que les Conseillers peuvent suivre l'évolution des dossiers concernés lors de l'analyse des comptes budgétaires ou des PV du Collège Communal ou encore interpellier le Collège en séance du Conseil. Par le passé, cette délégation n'a jamais posé problème.

Le Président ajoute qu'en matière de travaux, le montant de 15.000 € HTVA est bien souvent dépassé.

Par 10 voix pour et 5 contre (groupes GO et UCA), le Conseil Communal approuve la délégation de compétence envers le Collège Communal.

Politiques responsables : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER/Magali EVRARD

b) Marché de Travaux - Construction d'un hall omnisport au stade d'Antoing – Approbation de l'avant-projet (plans et estimation)

Le Président présente succinctement ce point qui a été présenté en séance de commission Finances-Sports le 23 février 2016.

Fin octobre 2015, Monsieur BOUDAILLIEZ, auteur de projet, a transmis au pouvoir subsidiant (DGO1) son dernier avant-projet remanié (plans et estimation) relatif au marché de travaux mieux repris en objet.

Monsieur Allard, ingénieur au SPW a examiné les derniers plans et n'a émis aucune remarque.

L'estimation est de :

- 1.369.713,65 € HTVA (Total, hors matériel sportif, des abords, mobilier salle polyvalente et honoraires)
- 1.526.443,92 € HTVA (Total, hors mobilier salle polyvalente rez, tribunes et honoraires).

Le Président ajoute qu'il a entendu les demandes des groupes UCA et GO quant à l'organisation d'une réunion avec tous les clubs de l'entité. Il s'agit ici d'un premier départ pour ce dossier. Il a été réalisé sur base des normes infrasports et est subsidiable à 75 %. On peut toujours évidemment faire mieux mais cela aura un coût !

Monsieur VINCENT remercie le Président d'avoir répondu favorablement à cette demande. Il estime que l'architecte ne semblait pas maîtriser au mieux son sujet lors de la commission quant aux respects des diverses normes applicables aux différents sports. Des demandes existent au niveau du tennis et du ping-pong notamment. L'aspect multidisciplinaire est une bonne chose mais il faut avant tout subvenir aux besoins des clubs existants. Souvent, les plages disponibles sont ensuite prises par des clubs extérieurs se trouvant trop à l'étroit ou désirant migrer vers une autre structure. Il insiste également pour que la réflexion s'étende aux aspects encadrement et gestion et que cela soit fait en concertation. En matière de parking, on passerait de 54 places existantes à 70 places ce qui est une bonne chose. Par contre, les 2 emplacements de bus seraient perdus. Il faudra réfléchir à une alternative.

Le Président signale que le parking de l'église n'est pas bien loin du site. Monsieur BILLOUEZ précise que la création du hall pourra mener à de nouvelles vocations et l'apparition de disciplines non pratiquées à ce jour dans l'entité.

Monsieur VIVIER abonde dans le sens de Monsieur BILLOUEZ. En ce qui concerne le projet, il estime les réserves de stockage de matériel insuffisantes. Il sera également important de faire le bon choix au niveau du revêtement : soit sportif soit sportif ou autre (ce qui permet l'organisation d'autres manifestations). Il insiste pour que l'étude soit approfondie en matière d'éclairage intérieur et de chauffage. En ce qui concerne les normes, il précise que celles-ci évoluent selon le niveau atteint par les clubs notamment dans les domaines de l'accueil des supporters, la gestion du parking, les vestiaires ou encore la buvette. A ce sujet, il déplore que le site pourrait accueillir 2 buvettes (celle existante du foot et celle prévue dans le hall). Une gestion structurée au niveau de l'accueil et de l'entretien devra être mise en place. Fera-t'on appel à du personnel communal ou au

privé ? En matière de parking, tant à Flobecq qu'à Brunehaut, ils vont augmenter leurs capacités. Pour Antoing, 150 places semble un minimum. Il faut rentrer un projet qualitatif.

Le Président précise que l'éclairage intérieur est prévu en système LED et que l'architecte s'est tenu à respecter les normes infraspports. Monsieur BILLOUEZ ajoute que le souhait du Collège est avant tout de créer un hall sportif et rappelle que la Ville a cautionné le projet de la Communauté Française du centre ADEPS. Eux aussi doivent jouer leur rôle ! Monsieur VIVIER signale que son groupe se veut constructif et pas critique.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'avant-projet (plans et estimation) de construction d'un hall omnisport dressé par l'Architecte Monsieur BOUDAILLIEZ.

Politique responsable : Thierry DESMET

Agent traitant : Mélanie VANDEN BULCKE

- c) Marché de Travaux - Petit Patrimoine Populaire Wallon – Travaux d'entretien et de restauration du monument aux morts de Péronnes – Cahier spécial des charges – Approbation du CSCH, estimation, mode de passation (procédure négociée sans publicité) et conditions de marché

Le SPW (DGO4-Département du Patrimoine) a émis un avis favorable concernant la restauration du monument aux morts, rue du Centre, à Péronnes.

Le Petit Patrimoine Populaire Wallon accorde une subvention maximale de 7.500 € TVAC, pour des travaux d'entretien, de réfection, de rénovation et de restauration.

Monsieur VAN CAUTER, technicien communal a rédigé le Cahier Spécial des Charges.

L'estimation est de 3.146 € TVAC.

Le délai d'exécution est de 30 jours ouvrables.

Madame MAHIEU estime que ce monument n'est pas celui qui est le plus dégradé et que le nettoyage préconisé aurait pu être fait par la main d'œuvre communale tant cela paraît simple. Le Directeur Général précise que le cahier des charges contient les travaux pouvant faire l'objet d'un subside du PPPW, Madame BOCAGE ajoutant que la main d'œuvre communale s'occupera du gravage ultérieurement.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le cahier spécial des charges, la fixation du mode de passation de marché (procédure négociée sans publicité), l'estimation et les conditions du marché.

Politique responsable : Colette BOCAGE

Agents traitants : Frédéric VAN CAUTER/ Mélanie VANDENBULCKE

d) ANTOING (Bruyelle) : Marché de services – Surveillance et suivi des travaux d'égouttage et d'amélioration des ruelles J.Renier et Traversière à Bruyelle - – Approbation du Cahier spécial des charges, de l'estimation et fixation du mode de passation et des conditions du marché

Monsieur VAN CAUTER, Conseiller technique, a rédigé le cahier spécial des charges pouvant régir le marché de service pour la désignation d'un surveillant des travaux d'égouttage et d'amélioration des ruelles J. Renier et Traversière à Bruyelle.

L'estimation est de 4.500 € HTVA ou 5.445 € TVAC (+- 2,135 % du montant des travaux adjugé à 210.739,15 € HTVA ou 254.994,37 € TVAC).

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le cahier spécial des charges, l'estimation, la fixation du mode de passation (procédure négociée sans publicité) et les conditions du marché.

Politique responsable : Thierry DESMET

Agents traitants : Frédéric VAN CAUTER / Marie-Pierre SCHONIANS

4. Système de vidéosurveillance sur la voie publique

Le CPAS d'Antoing souhaite poser une caméra de surveillance aux abords de la maison de repos chemin du Moulin à Antoing.

En application de la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméra de surveillance, un avis motivé a été sollicité auprès de Monsieur HOOREMAN, Chef de corps sur l'opportunité de placer cette caméra.

Il appartient maintenant au Conseil communal de rendre son avis, lequel fera l'objet d'une délibération. Le CPAS complétera ensuite la déclaration électronique dans laquelle doit apparaître la décision du Conseil Communal auprès de la commission de la vie privée.

Monsieur VINCENT s'interroge sur la fuite éventuelle de résidents. Cela est-il déjà arrivé ou s'agit-il de mesures en prévisions de ? Monsieur BILLOUEZ signale que cela est arrivé à une ou deux reprises. La maison de repos du CPAS n'est pas de type MRS mais la santé des résidents évolue. De nombreux facteurs sont pris en compte sur le maintien ou non de la personne au sein de l'établissement et notamment sur le plan humain. Cette mesure est une bonne solution pour éviter les fuites. Les images sont stockées et consultables au sein du centre administratif.

A l'unanimité, le Conseil Communal émet un avis favorable pour l'installation de cette caméra de surveillance.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Sonia KENNIS

5. Biens communaux

a) Vente du Site de l'ancienne brasserie Soufflet –rue des Tanneurs – Nouvelles clauses

En date du 31/07/2014, le Conseil avait mis accord sur le principe de vente de l'ancienne Brasserie Soufflet sous respect des conditions suivantes :

- Le prix minimum de la vente est fixé à 101.926 €
- Dans un délai de 3 ans à partir de l'achat du bien, l'acquéreur devra ériger un ensemble bâti comprenant 7 habitations le long de la rue des Tanneurs, une habitation le long du quai Gransart, une habitation à proximité du bâtiment voisin à conserver. De même il fera réaliser à ses frais les travaux d'aménagement des accès et abords
- Chaque logement comportera minimum 2 chambres
- Le prix de vente de chaque logement ne dépassera pas 180.000 €
- Le loyer de chaque logement ne dépassera pas 600 €
- Les prescriptions du PCA n°3.3 seront respectées, tout comme les impositions des voies hydrauliques
- En garantie de bonne exécution des charges, l'acheteur constituera un cautionnement de 200.000 €

A ce jour, aucun acquéreur ne s'est montré intéressé à ces conditions.

Il convient donc « d'alléger » quelque peu les charges imposées et Maître HOREMANS, Avocat spécialisé, a donc été consulté.

Les propositions principales modificatives suivantes ont été formulées :

- Construire 12 appartements dont 7 appartements de minimum 2 chambres (les kots et studios ne sont pas admis)
- Le prix de vent maximal des logements sera de 180.000 euros hors frais
- Chaque logement disposera d'une cave, d'un emplacement de parking en sous-sol ainsi que d'1/2 emplacement de parking extérieur
- L'acheteur procèdera à la réalisation d'un trottoir d'une largeur de 1,5 m tout le long de la propriété à partir du filet d'eau de la voirie (Rue des Tanneurs et Quai Gransart)
- Le promoteur respectera les prescriptions du PCA n°3.3 (hors dérogation(s) dûment motivée(s))
- En garantie de bonne exécution des charges, l'acheteur constituera un cautionnement de 150.000 €
- Le prix minimum de la vente est fixé à 101.926 €
- Le dépôt des offres aura lieu entre le 14/03/2016 et le 13/05/2016

Le Directeur Général répond aux questions de Messieurs VINCENT et VERSCHEURE sur les diverses conditions proposées (nombre et type de logements, cautionnement, procédure).

A l'unanimité, le Conseil Communal marque accord sur ces nouvelles charges.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agents traitants : Pascal DETOURNAY /Caroline DELBAUVE

b) Vente d'un immeuble Grand Rue, 5 à Antoing – révision de l'estimation

Lors de la mise en vente de cet immeuble, Maître QUIEVY nous a signalé qu'il trouvait l'estimation initiale élevée pour le bâtiment (210.000,00 euros).

Après analyse des derniers éléments du dossier (bail commercial, ...), le Service Public de Wallonie - Direction des comités d'acquisition, a ramené son estimation de l'immeuble à 150.000,00 euros.

Après débat sur cette révision, le Conseil, par 13 voix pour et 2 contre (groupe UCA), approuve la modification du prix de vente de cet immeuble et de le fixer à 150.000,00 euros.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

- c) Vente de deux appartements square Charles de Gaulle 3 et 4 à Antoing
Le Service Public de Wallonie - Direction des comités d'acquisition a procédé à l'estimation des biens suivants :
- Appartement sis Square Charles de Gaulle 3 à 55.000,00 euros ;
 - Appartement sis Square Charles de Gaulle 4 à 40.000,00 euros.

Par 12 voix pour et 3 abstentions (groupe GO), le Conseil Communal décide de mettre ces biens en vente de gré à gré, au prix minimum fixé et de charger le Notaire QUIEVY de la vente.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

6. Plan communal d'aménagement

PCA n°4 dit de la « Marlière » - prorogation de délai pour la liquidation de subsides

En date du 28/04/2005, le Conseil sollicitait auprès du SPW des subsides pour l'élaboration du PCA n°4 dit de la « Marlière ».

Le Ministre a notifié son arrêté de subvention le 30/03/2006, accompagné d'un cahier des charges à respecter.

La liquidation d'une première tranche de subsides a été sollicitée fin 2006.

La Commune aurait dû demander la liquidation du solde des subsides dans un délai de 3 ans, soit fin 2009 et une prorogation de délai dûment motivée a donc été introduite. Le Ministre, en date du 08/02/2012 a alors décidé de proroger de 6 ans le délai pour la liquidation du solde des subsides.

Le paiement de la première tranche des subsides ayant été liquidée fin 2006, le plan communal aurait dû entrer en vigueur fin 2015.

Le dossier d'avant-projet a été approuvé par le conseil communal du 25/07/2013. Ce dossier doit toujours être mis en parallèle avec le dossier de revitalisation urbaine, compte tenu que le périmètre de celui-ci couvre entièrement l'îlot 2 du PCA. Ce dossier de revitalisation a fait l'objet de nombreuses modifications suites aux remarques du SPW, le dossier de PCA est donc en suspens depuis. Il nous a donc été impossible de respecter les délais prescrits.

Suite à la question de Monsieur VIVIER, Monsieur BILLOUEZ précise que ce dossier traîne à cause du SPW qui revoit sans cesse ses positions dans le cadre de la revitalisation urbaine.

Par 10 voix pour et 5 abstentions (groupes GO et UCA), le Conseil Communal décide de solliciter une prorogation de délai auprès du SPW.

Politique responsable : Claudy BILLOUEZ

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

7. Sentiers communaux

Suppression partielle du sentier n°40 à Maubray – Demande de Monsieur CECCARELLI – Résultats de l'enquête publique

Vu la demande introduite le 21 octobre 2015 par Monsieur Angelo CECCARELLI tendant à la suppression partielle du sentier N°40 ;

Vu l'approbation du Collège Communal du 28 octobre 2015 sur le contenu et les modalités de l'enquête publique ;

Vu les résultats de l'enquête publique :

- Aucune réclamation ou observation reçue par télécopie, par mail ou par courrier ordinaire
- Trois riverains se sont présentés pour consulter le dossier et pour information sur la partie du sentier concerné. Aucun ne formule de réclamation.

Vu l'avis informel et favorable rendu par la CLDR en séance du 3 décembre 2015, par 14 voix pour et 1 abstention (Sabine MAHIEU), le Conseil décide d'approuver la demande de suppression partielle du sentier n°40 introduite par Monsieur Angelo CECCARELLI.

Monsieur VIVIER souhaiterait que le recensement des sentiers communaux soit fait prochainement et propose que cette tâche soit confiée au service cartographique.

Politique responsable : Thierry DESMET

Agent traitant : Aurélie CARDON

8. Développement rural – Présidence

Suite à la démission de Monsieur Didier DUDANT en tant que délégué de Mr le Bourgmestre à la présidence de la CLDR, il est proposé que Mr le Bourgmestre délègue à présent cette fonction à Thierry Desmet, Echevin du Développement Rural (Art. 6 du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural).

Monsieur VINCENT souligne l'expertise de Monsieur DUDANT en ce domaine et regrette son départ. Il s'interroge cependant sur le choix de Monsieur DESMET eu égard à la lourdeur de ses charges. Monsieur DESMET se dit rassuré au vu du personnel de qualité qu'il a à disposition dans ce cadre. Le Président ajoute que des réunions citoyennes seront organisées prochainement.

Par 10 voix pour et 5 abstentions (groupes GO et UCA), le Conseil Communal approuve la désignation de Monsieur DESMET comme Président de la CLDR.

Politique responsable : Thierry DESMET

Agent traitant : Aurélie CARDON

9. Règlement complémentaire sur le roulage

Antoing - Rue Wattecant - aménagement d'un emplacement pour personnes handicapées du côté impair, à l'opposé du n° 24.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce règlement complémentaire sur le roulage.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Martine ROOS

10. Subsides aux sociétés

Octroi d'un subside au « Cercle Horticole d'Antoing » d'un montant de 250 euros pour 2016.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve l'octroi de ce subside.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Carine DUDANT

11. Aide en services

Aide en services pour l'occupation de la salle communale de Maubray par le club culturel « Le Montbrétia » les vendredis 8 janvier, 5 février, 4 mars, 1^{er} avril, 6 mai et 3 juin 2016.
L'aide en service est de : 6 X 125 € = 750 €.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve cette aide en service.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ

12. Conseil communal – demande d'ajout d'un point par Monsieur VINCENT, Conseiller communal

Eclairage public

Le Directeur Général expose les réponses aux questions de Monsieur VINCENT (voir annexe 1). Monsieur VINCENT remercie le Directeur Général pour ces explications très claires et complètes et tiens à ce que l'Administration en soit informée. Le Directeur Général le remercie et en informera l'Administration.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agents traitants : P. DETOURNAY/F. VAN CAUTER/E. LEKOEUCHE

13. A) Conseil communal – demande d'ajout d'un point par Madame Sabine MAHIEU, Conseillère communale

Boues d'avaloirs.

Le Président expose les réponses aux questions de Madame MAHIEU (voir annexe 2). Madame MAHIEU comprend que cela coûte mais il s'agit d'un geste envers l'environnement.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agents traitants : P. DETOURNAY/E. LEKOEUCHE/D. DEROULEZ

13. Bis) Conseil Communal – Demande d’ajout d’un point par Monsieur Samuel VINCENT, Conseiller Communal

Terrain synthétique

Le Président et le Directeur Général exposent les réponses aux questions de Monsieur VINCENT (voir annexe 3).

Monsieur VIVIER expose les recommandations faites par Madame WAROUX, Députée Régionale, à savoir : débiter les travaux en septembre 2016, veiller aux postes égouttage et drainage, privilégier un éclairage de type LED.

Le Président précise que le système de drainage est bien prévu dans le projet.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agents traitants : P. DETOURNAY/F. VANCAUTER

13. Ter) Conseil Communal – Demande d’ajout d’un point par Monsieur Jean-Bernard VIVIER, Conseiller Communal

Projet de fermeture de la caserne des pompiers

Le Président et le Directeur Général exposent les réponses aux questions de Monsieur VIVIER (voir annexe 4). Le Conseil Communal sera informé des suites données aux demandes de renseignement transmises auprès des Président et chef de zone. Monsieur VIVIER rappelle la responsabilité du Bourgmestre pour assurer la sécurité de la population. Le Président s’en dit bien conscient et précise qu’il s’est opposé aux mesures de rationalisation en Conseil de zone. Monsieur VINCENT propose d’étudier la possibilité de soumettre l’analyse de risques auprès d’experts.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agents traitants : P. DETOURNAY

14. Procès-verbaux

Approbation des procès-verbaux des séances suivantes :

- Conseil commun Ville/CPAS du 23 décembre 2015
- Conseil Communal du 23 décembre 2015
- Conseil communal du 07 janvier 2016

Les trois procès-verbaux sont approuvés à l’unanimité.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Sonia KENNIS

15. Questions orales

Monsieur VIVIER s’insurge contre l’état du parking de l’école de Péronnes et rappelle sa demande formulée au Conseil du 23/12/2016. Le Président et Monsieur DESMET signalent

que des travaux ont bel et bien été effectués durant les congés mais que les nids de poule sont déjà revenus. Une réfection plus durable est envisagée et sera testée prochainement. Une interdiction d'accès aux véhicules autres que ceux du corps enseignant n'est pas à exclure.

Monsieur VINCENT demande pour que l'on respecte à l'avenir les dates initialement prévues pour les Conseils Communaux et les séances de commission. Il demande en outre qu'une feuille de route soit mise en place pour l'évolution du dossier Your Nature et que le Conseil Communal en soit tenu informé tous les deux mois.

Le Président signale que ce point sera inscrit lors du prochain Conseil Communal ou au plus tard au suivant. A ce sujet, Monsieur BILLOUEZ rappelle qu'un comité de suivi a été mis en place.

La séance est levée à 20 h 30.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS